



ACPAT

Association de Concertation  
et de Proposition pour l'Aménagement  
et les Transports  
36, bis av de l'Ermitage

74200 Thonon

[association.acpat@laposte.net](mailto:association.acpat@laposte.net)

Thonon le 12 juin 2026

A propos de l'enquête : « *ANTHY-SUR-LEMAN, ALLINGES, MARGENCEL et THONON-LES-BAINS : révision et instauration des périmètres de protection des captages et forage du Bois d'Anthy et prélèvement dans la nappe d'Anthy pour une alimentation en eau potable sur ANTHY-SUR-LEMAN* »

Monsieur le Commissaire enquêteur

L'ACPAT est l' Association de Concertation et de Propositions Pour l'Aménagement et les transports. Notre association a dans ses statuts : “ *L'association entend être un organisme d'investigation, de réflexion, de proposition, et de contestation (...) (intéressée) par les problèmes des transports et de la protection de la nature, de l'environnement et de cadre de vie.*”

C'est à ce titre que nous contribuons, tant la ressource en eau nous paraît être une donnée essentielle de notre environnement.

Il nous semble inacceptable que le projet ne soit pas scinder en deux enquêtes distinctes puisqu'il y a en fait deux projets : modifier les périmètres sur lesquels tout affouillement et tout exhaussement sont interdits, ce afin de permettre le passage de l'autoroute, et l'autre, avec le « *dossier de demande d'autorisation au titre de l'environnement pour les prélèvements dans la nappe d'Anthy et la Source Bois d'Anthy* » pour pouvoir prélever davantage d'eau à l'aide d'un nouveau captage. C'est un non-sens d'avoir rassemblés ces deux sujets, qui nécessitent des lectures individualisées et des avis différenciés.

Comme ces deux projets ne sont pas séparés et que nous sommes opposés à la modification des périmètres de captage, nous vous demandons de donner un avis négatif.

Le titre du document est trompeur puisque l'instauration de nouveaux périmètres de captage n'est pas d'emblée présentée comme liée et indispensable au projet autoroutier alors que c'est son unique raison d'être. Ce n'est nullement dans l'intérêt de la ressource en eau des Anthychois.

Il n'y aurait donc pas de raison, à la lecture de l'intitulé, de se préoccuper outre mesure de cette nouvelle enquête !

Les scandales sanitaires n'en finissent pas de s'enchaîner : les P-FAS, le chlordécone, le cadmium... et presque à chaque fois, les autorisations étaient valides : l'ARS et les services de l'État ont permis des situations que la santé humaine paye chèrement aujourd'hui .

Avoir accès à une eau de bonne qualité est un droit. Or, en France, entre 1980 et 2025, près de 15 000 captages ont été fermés, essentiellement suite à des pollutions (chiffre FNE). A long terme, l'eau du lac peut ne plus être sécurisée pour les prélèvements en eau potable étant donné les risques industriels mal maîtrisés en amont, et les problèmes liés aux modifications du climat auront un impact très fort. Il nous semble donc fondamental de conserver toutes les sources dont nous pouvons disposer en bon état.

Or, l'ensemble de l'aquifère du bois d'Anthy est recouvert par des formations morainiques épaisses de 10 à 15 mètres et pas au-delà :

On notera que la structure aquifère principale est probablement très hétérogène. Les forages F2, F3 et F4 ont montré une passée bien marquée de sable fin limoneux, corrélée sur les 3 forages. Les forages de reconnaissance de l'autoroute qui ont atteint l'aquifère montrent dans le détail une forte hétérogénéité avec :

- Une zone très riche en blocs à la base de la moraine. Cette zone est probablement à rattacher à cette dernière formation, mais l'incertitude est assez forte car la transition entre la moraine et l'aquifère n'est pas franche, et les graviers secs et argileux peuvent être confondus avec l'aquifère graveleux principal, d'autant plus que les forages sont destructifs (mélanges de terrains en foration), et les relevés ne sont pas systématiquement réalisés par un géologue (difficulté d'avoir une description fiable) ;
- Les graviers de la zone non saturée sont souvent décrits comme « un peu argileux » dans la partie supérieure, ce qui rend l'interprétation plus difficile entre une matrice réellement argileuse, ou simplement des passées limono-argileuses mélangées lors de la foration. Certaines de ces passées, lorsqu'elles sont épaisses, sont bien décrites et semblent se corréler aux passées sablo-limoneuses des forages F2, F3 et F4 ;

REAUCE00929-0 / CEMNCE111025

SGE - ATR - CM

17/03/2014

Page : 47/67

BGP290/7



- Enfin, des niveaux de conglomérats existent dans la masse graveleuse aquifère, car certains niveaux sont décrits comme des grès grossiers ou des sables et graviers « très durs à passer » en foration. Du reste, deux forages de reconnaissance de l'A400, sur la traversée du vallum de Lauzenettaz, décrivent des grès à moins de 10 m de profondeur. Le terme grès n'est pas à interpréter ici comme le substratum molassique, mais bien comme des passées de conglomérat (cimentation entre les graviers de l'aquifère) au sein des graviers aquifères, puisque ces forages (VP45 et VP46) ont été doublés et remplacés par des forages plus profonds (avec changement d'outil de foration) qui n'ont pas atteints la molasse (VP45A et VP456A).

Tous ces éléments laissent penser qu'il peut exister une stratification verticale assez forte dans l'aquifère avec localement un cloisonnement de différents niveaux aquifères par des conglomérats indurés ou des passées moins perméables (sable, limon ou argile). Latéralement, il peut y avoir des connexions. Les dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires sont un multicouches avec des niveaux plus ou moins connectés entre eux ce qui rend effectivement très difficile le tracé d'une carte piézométrique et la compréhension des circulations.

Ce document a été validé en 2014, est issu de : reauce04462-rapport\_annexes\_cas-cas\_anthy.pdf ; page 77 sur le total ou p47 sur 67.

### 3.1.3 Protection de surface

L'ensemble de l'aquifère du Bois d'Anthy est recouvert par des formations morainiques d'une épaisseur comprise entre 10 et 15 m en moyenne, mais rarement au-delà. Il faut distinguer, la partie basse de l'aquifère

Cela aurait dû, dès 2014, inciter à la plus grande prudence et à ne jamais initier une

procédure de modification des périmètres de protection.

Ce manque d'épaisseur est reprise dans l'Etude d'Impact de ce jour, dans les mêmes termes, dans le rapport de Philippe Rousset : « Définition des périmètres de protection du captage du bois d'Anthy » page 8 sur 39, où il reprend les mêmes chiffres sur l'épaisseur des formations morainiques.

Un peu plus loin, haut de la page 17 : « Les concentrations en nitrates et chlorures relativement élevées sont interprétées comme liées à l'incidence des activités agricoles dans le Vallon des Eply ». Ce qui veut dire que ce Vallon est perméable aux polluants divers.

Le zonage proposé indique que l'utilisation des pesticides serait interdite pour les zones de protection immédiate, le périmètre rapproché C et une partie du B : preuve de la sensibilité aux polluants.

Page 27, monsieur Rousset écrit :

Les périmètres de protection définis seront recoupés par le tracé de l'autoroute ; autoroute dont la construction et l'exploitation représentent des risques de pollution diffuses ou accidentelles. Les conditions hydrogéologiques et les sujétions proposées pour la construction et l'exploitation de cette infrastructure limitent fortement ces risques de pollution.

« limitent fortement » n'est pas la garantie d'un risque zéro. A noter que l'hydrogéologue donne : « *un avis favorable est donné à l'exploitation pour l'alimentation en eau potable du captage et du puits de production dans le respect strict des règles de protection proposées* »... ce qui n'est pas la même chose qu'un avis donné au changement des périmètres dont il est question aussi dans le document.

Pour nous, les mesures de protections ne sont pas suffisantes : il s'agit simplement d'une protection contre le ruissellement immédiat. Les épisodes extrêmes en matière de pluviométrie risquent de rendre les aménagements inutiles.

De plus les mesures proposées par Amédée ne prennent pas du tout en compte les phénomènes de retombées de particules aériennes, qui sont pourtant très importantes aux abords d'une autoroute, et, si l'autoroute se faisait, ne manqueraient pas de s'infiltrer.

L'autre problème est lié à l'imperméabilisation des sols due au projet d'autoroute :

l'autoroute diminuerait la surface de l'impluvium : les possibilités d'absorption de l'eau seraient moins importantes. Vouloir un nouveau captage alors que les capacités actuelles risquent d'être réduites par le projet est un véritable non sens.

Nous donnons donc un avis négatif parce qu'il n'y a pas de risque zéro à laisser passer le projet autoroutier sur ces zones d'infiltration et que l'eau, comme l'air, sont des biens communs à propos desquels personne ne doit prendre de risques. La potabilité de l'eau prime évidemment sur une voie de déplacement supplémentaire. Nous demandons aussi à ce que le vallon des Eply soit complètement protégé. Les zones A,B, C du périmètre rapprochés devraient bénéficier d'un classement interdisant tout affouillement et tout exhaussement non destiné à protéger le captage, et sans dérogation possible.

En vous remerciant de tenir compte de notre avis, avec nos salutations les plus distinguées.

Le CA de l'ACPAT ,  
Rapporteure : Elisabeth Charmot